



FONDS DE RECONSTRUCTION D'HAÏTI RAPPORT DESCRIPTIF FINAL DU PROGRAMME¹

Titre du Programme & Référence du projet <ul style="list-style-type: none">• Titre du Programme: Renforcement des capacités opérationnelles de la CIRH http://mdtf.undp.org/factsheet/project/00080016• Réf. du Programme (<i>le cas échéant</i>): (UNDG/HRF-5)• Numéro de référence du Projet/MPTF Office: 00080016	Pays, Localité, Secteur/Thème(s) du Programme² <p><i>Pays/Localité : Haïti/Port-au-Prince</i></p> <hr/> <p><i>Secteur/Thème(s) : Refondation institutionnelle</i></p>
Organisations participantes <ul style="list-style-type: none">• Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Partenaires de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none">• Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH)
Budget du Programme/Projet (US\$) <ul style="list-style-type: none">• Contribution du FRH: \$990 000<ul style="list-style-type: none">– Dépenses 2011 : \$804 668,10– Dépenses 2012: \$185 165,36– Total des dépenses : \$989 833,46• Contribution du DGTTF 2011/2012: \$300 000• Contribution du PNUD 2011/2012: \$965 000• Contribution du Gouvernement 2011/2012: \$500 000 <p>TOTAL des contributions: \$2 755 000</p>	Durée du Programme (mois) <p>Durée totale (mois): 8 mois</p> <p>Date de démarrage³ (dd.mm.yyyy): 03/10/2011</p> <p>Date de clôture (<i>ou date révisée</i>)⁴: 30/05/2012</p> <p>Date de clôture opérationnelle⁵: 30/06/2012</p> <p>Date prévisionnelle de clôture financière : 30/06/2012</p>
Evaluation finale du Programme/Projet <p>Evaluation accomplie <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date : dd.mm.yyyy) Rapport d'Evaluation – ci-joint <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>	Soumis par: <ul style="list-style-type: none">○ Nom: Jessica Faieta○ Titre: Directrice Principale○ Organisation participante ("Lead Agency"): PNUD○ Information de contact: jessica.faieta@undp.org

¹ Le terme "programme" est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints.

² Indiquer le domaine prioritaire pour le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP) ; le Secteur pour le Fonds fiduciaire pour l'Iraq du GNUD.

³ La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du MPTF Office en tant qu'Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du MPTF Office ([MPTF Office GATEWAY](#)).

⁴ Tels qu'approuvés par l'organisme de prise de décisions pertinent/comité de pilotage

⁵ Concerne les activités du programme complétées par l'organisation participante responsable. Les agences concernées doivent en informer le MPTF Office.

RAPPORT FINAL DU PROGRAMME

I. OBJECTIF

a. Fournir une brève introduction au programme / projet (un paragraphe).

En 2011 débutait la mise en œuvre du projet Renforcement des capacités de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), avec l'appui du PNUD, qui fournissait déjà une assistance technique à la CIRH⁶ ainsi qu'au ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) en termes d'efficacité de l'aide⁷. Via le projet PNUD, les fonds du FRH ont permis de doter la CIRH d'outils et de capacités lui permettant de mieux jouer son rôle d'entité centrale de planification et de coordination des efforts de relèvement. Aussi, tandis que le mandat de la CIRH s'est achevé en octobre 2011, le projet et les fonds FRH ont continué d'appuyer la transition CIRH et le transfert du patrimoine de la CIRH au Gouvernement haïtien (Primature, MPCE, ministères sectoriels). Entre octobre 2011 et juin 2012, ils ont ainsi permis d'établir les bases d'une intégration de la gestion de l'aide externe au sein du système de gestion des finances publiques du Gouvernement (MPCE), en profitant des acquis techniques et institutionnels de la CIRH. Toutes les informations collectées par la CIRH ont ainsi été transférées, avec l'appui du PNUD, au Module de Gestion de l'Aide Externe (MGAE), qui est la plateforme de gestion de l'aide pour Haïti, avec des effets très positifs sur les capacités du Gouvernement à saisir les flux de l'aide et à les utiliser pour mieux planifier le développement du pays.

⁶ 4 experts techniques internationaux, 3 consultants techniques internationaux, 2 consultants techniques nationaux et 4 employés administratifs ont été affectés en appui à la CIRH dans le cadre du projet PNUD durant l'année 2011.

⁷ Haïti a participé à l'enquête 2011 sur la Déclaration de Paris et sur l'engagement international dans les états fragiles et le rapport final a été produit en septembre 2011. En décembre 2011, une délégation de trois personnes du MPCE s'est rendue à Busan, Corée du Sud, pour participer au Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide, et confirmer l'adhésion d'Haïti au G7+ sur les Etats fragiles.

b. Fournir une liste des principaux extrants (outputs) et résultats (outcomes) du programme tels qu'indiqué dans le document du programme.

Avec l'appui conseil de différents partenaires et prestataires de la CIRH, la contribution du FRH au projet a permis les réalisations suivantes⁸ :

Partenaires et prestataires	Extrants	Résultats	
Burston Marsteller	<p>Une stratégie de communication et des campagnes de relations publiques ont été élaborées et mises en œuvre. Les extrants principaux en sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Des campagnes de relations publiques efficaces et bien menées grâce aux conseils et à l'assistance du prestataire ; 2. La diffusion sur le territoire national de matériels de relations publiques incluant des articles dans les journaux, des communiqués de presse; 3. Un règlement de communication/de contact avec la presse à l'attention du personnel de la CIRH élaboré ; 4. Des conférences de presse organisées ; 5. Un <i>media training</i> organisé à l'attention du directeur exécutif. 	<p>Maintien, protection et amélioration de l'image de la CIRH et de ses relations avec le public.</p>	
Pricewaterhouse Coopers	<p>La CIRH a bénéficié à partir de mars 2011 jusque fin octobre 2011 (fin de son mandat) des services de son Bureau de la Performance et de la Lutte contre la Corruption (BPLC) mis en place par PwC et composé notamment d'experts anti-corruption, de juricomptables, de spécialistes sectoriels, de spécialistes en développement international et d'avocats⁹. Le BPLC avait le mandat suivant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dresser un état des lieux de la mise en œuvre des 89 projets approuvés entre juin 2010 et mars 2011 par la CIRH ; 	<p>Renforcement de la transparence, des règlements, du code de conduite et des procédures de la CIRH.</p>	<p>Amélioration de l'efficacité de la CIRH en tant qu'entité centrale de la reconstruction et renforcement des capacités du Gouvernement à saisir les flux d'aide et à planifier le développement du pays.</p>

⁸ Bien que le projet PNUD tel que soumis au FRH commença au 3 octobre 2011, les fonds FRH ont permis d'appuyer la CIRH sur une période antérieure en payant des éléments dépensés par la Commission en rétroactif.

⁹ En tout, PwC affecta 10 experts/spécialistes au BPLC, bien qu'ils ne fussent pas tous présents au même moment en Haïti.

	<p>2. S'assurer que les projets de reconstruction/activités de la CIRH sont soumis aux standards les plus rigoureux de performance, gouvernance, contrôle et surveillance ;</p> <p>3. Mettre en œuvre des stratégies proactives visant à détecter toute fraude et tout acte de corruption, de gaspillage et d'abus au sein de la CIRH et au sein des projets bénéficiant de l'approbation de la CIRH;</p> <p>4. S'assurer que toute allégation interne et externe et tout cas de fraude, corruption, gaspillage et abus fasse l'objet d'une enquête et de mesures correctives dès que possible ;</p> <p>5. Veiller à ce que la population haïtienne et la communauté internationale bénéficient de la transparence des décisions, activités et actions de la CIRH, y compris des indicateurs des progrès observés dans le relèvement du pays.</p> <p>Dans le cadre de son mandat, le BPLC a développé un certain nombre d'outils, parmi ces derniers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un outil permettant un suivi standardisé et impartial des projets. Utilisé pour établir l'état des lieux des projets approuvés par la CIRH entre juin 2010 et mars 2011, cet outil permit l'élaboration d'un rapport présenté à la réunion du Conseil d'administration de la CIRH tenue en juillet 2011¹⁰. • Divers outils visant une meilleure coordination entre la Direction des Finances et la Direction administrative et leur apportant un appui dans leurs tâches. • Un outil de compilation des résultats M/E et de l'incidence sur la gestion des 		
--	--	--	--

¹⁰ Ce rapport fut pendant un certain temps disponible sur le site de la CIRH, en anglais et en français.

	<p>risques.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le BPLC organisa également 2 séminaires à l'hôtel Montana, portant sur les thèmes suivants : "corruption dans les passations de marchés publics" (27/09/2011) et "l'effort de reconstruction et les opportunités pour les fournisseurs locaux et étrangers" (14/10/2011), s'adressant à la fois au Gouvernement, à la société civile, à la Communauté internationale et aux entrepreneurs dans le cas du deuxième. 		
Accenture	<ol style="list-style-type: none"> Un nouveau cycle de revue et d'approbation pour les projets soumis à la CIRH et une documentation y afférent ; Des processus opérationnels modélisés pour le recrutement de personnel et un personnel formé à ces processus ; Une structure organisationnelle de la CIRH améliorée pour optimiser le bon fonctionnement des processus mis en place. 	Renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles de la CIRH, dont les fonctions clés comprennent la planification et la coordination des efforts de relèvement, la définition des stratégies sectorielles sous la direction des ministères compétents et l'approbation de projets et de programmes de relèvement.	
Hogan Lovells	<ol style="list-style-type: none"> La CIRH établie comme entité légale ; Un cadre administratif et légal solide et fiable: la CIRH est dotée de règlements, d'un code de conduite et de procédures d'achat de biens et de services. 	Renforcement des règlements et des procédures de la CIRH.	
Development Gateway	<p>Maintien du Module du Gestion de l'Aide Externe (MGAE) comme base de données informatique avec les résultats suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> Les données humanitaires et de développement de plus de 50 bailleurs sont collectées via l'OSE (bureau de l'Envoyé Spécial) et enregistrées dans le MGAE. Les 12 plus importants bailleurs au moins fournissent des informations sur leurs flux d'assistance, bien que celles-ci ne soient pas toutes au niveau de leurs projets, mais parfois de leurs programmes. Plus de 10 ONG internationales fournissent des informations détaillées à l'UCAONG (Unité de coordination des activités des 	Renforcement des capacités du Gouvernement à suivre les projets d'aide extérieure mis en œuvre dans le pays, plus particulièrement : des outils informatiques assurant une gestion transparente et responsable des flux d'aide extérieure sont réappropriés par les institutions pérennes de l'Administration haïtienne en charge de programmer, de financer et d'évaluer les progrès du pays vers ses objectifs de développement et de réponse aux urgences.	La capacité humaine, organisationnelle et institutionnelle du Gouvernement haïtien à coordonner et gérer la reconstruction d'Haïti et les prochaines urgences dans l'esprit de la Déclaration de Paris et des principes internationaux d'efficacité de l'aide est renforcée grâce aux acquis de la CIRH et à la participation de son personnel à la transition de ces acquis vers le MPCE et

	<p>ONG, au MPCE), mais celles-ci ne sont pas systématiquement transférées dans le MGAE.</p> <p>4. Plus de 380 rapports synthétiques ou détaillés ont été créés dans le MGAE.</p> <p>5. Une première analyse comparative des champs du SYSGEP et du MGAE a été réalisée.</p> <p>6. Plus de 700 organisations de la société civile ont été enregistrées dans le MGAE, en tant qu'acteurs humanitaires ou de développement dans le pays.</p>		<p>la Primature en particulier.</p>
--	---	--	-------------------------------------

Via le projet PNUD, les fonds FRH ont également contribué à la gestion de la tente-bureau abritant dans un premier temps le personnel de la CIRH puis celui chargé d'appuyer la transition du patrimoine de la CIRH au Gouvernement haïtien.

c. Expliquer le lien entre le programme et le Cadre de planification stratégique (de l'ONU) guidant les opérations du Fonds.

En améliorant l'efficacité de la CIRH en tant qu'entité centrale de la reconstruction et en renforçant les capacités du Gouvernement à saisir les flux de l'aide et à planifier le développement du pays, le projet Renforcement des capacités de la CIRH (RCC) et les fonds du FRH ont soutenu le pilier de **refondation institutionnelle** du Cadre de planification stratégique (CPS) 2010-2011 de l'ONU en Haïti dont l'objectif est de « renforcer la capacité des institutions d'État à assurer des services policiers, juridiques et d'administration publique aux niveaux national et local, en portant une attention particulière aux services destinés aux groupes déplacés et vulnérables ».

Le projet a bien entendu directement contribué à l'application des principes mêmes énoncés dans le CPS correspondant, à savoir l'efficacité de l'aide et le renforcement des capacités.

d. Lister les partenaires d'exécution et les parties prenantes primaires, y compris les bénéficiaires principaux.

Agence d'exécution : Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH)

Agences de mise en œuvre/sous-contractants : Burston Marsteller
Pricewaterhouse Coopers
Accenture
Hogan Lovells
Development Gateway

Bénéficiaires principaux : 1) Gouvernement (Primature, MPCE, ministères sectoriels)
2) La population haïtienne en général

II. EVALUATION DU PROGRAMME/ RESULTATS DU PROJET

a. Indiquer les principaux résultats obtenus et expliquer tout écart dans l'atteinte des résultats par rapport à ceux initialement prévus.

Résultats prévus	Progrès	Pourcentage de ce qui a été planifié
1. Renforcement de la Direction de la communication de la CIRH	Complété	100%
2. Sensibilisation accrue auprès du public en général des actions et réalisations de la CIRH	Complété	100%
3. Mise sur pied d'une campagne de sensibilisation ayant une couverture nationale	Complété	100%
4. Renforcement des Services légaux de la CIRH	Complété	100%
5. Établissement d'un cadre administratif et légal solide et fiable favorisant le transfert des compétences et ressources	Complété	90%
6. Mise sur pied d'un système automatisé de révision et de suivi des projets soumis à la CIRH	Complété	100%

Alors que le cadre administratif et légal établi par **Hogan Lovells** devait faciliter le transfert des compétences et des ressources à la fin du mandat initial de la CIRH en octobre 2011 (résultat 5), cette « reprise » de cadres n'a pas pu avoir lieu à la fin du mandat de la CIRH en octobre, étant donné l'absence de structure autonome devant lui succéder et l'absence de mesures transitoires claires de la part des responsables de la CIRH. Aussi, la vacance et la multiplicité de gouvernements sous des Primatures différentes n'ont fait qu'allonger la durée pendant laquelle aucune solution de remplacement de la CIRH n'a été proposée par le Gouvernement. Ce n'est qu'en juin 2012 que les parties concernées se sont accordées sur une « solution de continuité » en désignant le MPCE comme contrepartie du FRH. Toutefois, ce renforcement des capacités (transfert de compétences, de connaissances et de procédures) a pu se faire par l'utilisation de personnel ayant travaillé avec la CIRH, que ce soit avec les sous-contractants ou au sein du MPCE et de la Primature en particulier.

Dans ce contexte et au-delà des résultats prévus, le reliquat des financements reçus de la part du FRH suite à la fin du mandat de la CIRH a été alloué à la gestion du transfert des responsabilités entre la CIRH et le Gouvernement haïtien et plus particulièrement à la gestion d'une base de données informatique pour le suivi des données de tous les projets (pas seulement ceux approuvés par la CIRH), contribuant à davantage renforcer les capacités du Gouvernement à suivre les projets d'aide extérieure mis en œuvre dans le pays.

b. Indiquer la manière dont les extrants (outputs) obtenus ont contribué à la réalisation des résultats et expliquer tout écart dans les contributions aux résultats par rapport à celles initialement prévues. Signaler toute modification institutionnelle et/ou de comportement parmi les bénéficiaires au niveau des résultats.

Aucun écart majeur n'a été observé dans les contributions aux résultats par rapport à celles initialement prévues:

- Via un contrat avec Burston Marsteller, l'exécution d'une stratégie de communication et de campagnes de relations publiques ont permis d'**établir, de maintenir, de protéger et d'améliorer de manière constante l'image de la CIRH et ses relations avec le public**. Tandis que la collaboration avec Burston Marsteller devait également contribuer à l'**établissement et au renforcement d'un cadre de communication entre la CIRH, la Présidence, les ministères ainsi que la Communauté internationale**, l'absence d'une entité autonome devant succéder à la CIRH tel qu'annoncé, l'entrée en fonction d'un nouveau Président en mai 2011 et la vacance du poste de Premier ministre jusqu'en novembre 2011 ne permirent pas d'atteindre ce résultat prévu.
- Via un contrat avec Pricewaterhouse Coopers, l'établissement et la mise en fonction du BPLC, qui s'est efforcé d'appliquer les standards les plus rigoureux de performance, gouvernance, contrôle et surveillance aux activités de la CIRH ainsi qu'aux projets bénéficiant de son approbation, a mené au **renforcement des règlements, du code de conduite et des procédures de la CIRH**.
- Via un contrat avec l'entreprise de conseil Accenture, la mise en place d'un système de réception, de revue et de suivi des projets soumis à la CIRH a **systématisé et accéléré la revue des projets**. L'appui fourni par Accenture se situe non seulement à un niveau opérationnel, avec l'élaboration des processus de revue de projets notamment et leur documentation, mais également au niveau des solutions techniques et organisationnelles à la mise en place de ces processus.
- Via un contrat avec la firme locale d'avocats Hogan Lovells, la CIRH a pu être établie comme entité légale et se doter d'un cadre administratif et légal solide et fiable ; ces extrants **renforçant les règlements et procédures de la CIRH**. **Tel que développé sous le point précédent, alors que le cadre établi par Hogan Lovells devait ensuite faciliter le transfert des compétences et des ressources à la fin du mandat initial de la CIRH en octobre 2011**, cette « reprise » de cadres n'a pas pu avoir lieu avec la fin du mandat de la CIRH en octobre, étant donné notamment l'absence de structure autonome devant lui succéder et l'absence de mesures transitoires claires de la part des responsables de la CIRH.
- Via un contrat avec la Development Gateway, la gestion d'une base de données informatique pour le suivi des données des projets a contribué à **sauvegarder une partie des acquis de la CIRH et à davantage renforcer les capacités du Gouvernement à suivre les projets d'aide extérieure mis en œuvre dans le pays**.

L'ensemble de ces contributions et résultats ont contribué à renforcer les capacités opérationnelles de la CIRH, à la rendre plus efficace en tant qu'entité centrale de planification et de coordination de la reconstruction et à renforcer de manière générale les capacités du Gouvernement à suivre les flux de l'aide et à planifier le développement du pays, aussi bien pendant qu'après la fin du mandat de la CIRH.

c. Expliquer la contribution globale du programme au Cadre de planification stratégique ou d'autres documents stratégiques pertinents, par exemple : OMD, priorités nationales, les résultats de l'UNDAF, etc.

Document stratégique	Référence/Pilier	Commentaire(s)
Cadre de planification stratégique (CPS)	Refondation institutionnelle	Tel qu'indiqué sous le point 1.c., le projet et les fonds FRH ont contribué dans l'ensemble à l'objectif stratégique du pilier de refondation institutionnelle. En effet, en contribuant à coordonner les activités de la reconstruction et à saisir les flux d'aide, le projet a renforcé les capacités du Gouvernement haïtien à planifier le développement du pays et à assurer des services d'administration publique aux niveaux national et local. On pourrait ajouter que le projet et les fonds FRH, de par leur appui à la CIRH, ont contribué à l'ensemble des piliers du CPS en soutenant directement la structure même de gestion de la reconstruction, la CIRH.
Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PARDH)	Refondation institutionnelle et autres	Le projet et les fonds du FRH ont contribué directement aux objectifs du PARDH puisque, tel qu'énoncé dans le document, le mandat de la CIRH consiste à « <u>mettre en œuvre</u> le Plan de Développement pour Haïti soumis par le Gouvernement » ¹¹ . Que ce soit pendant le mandat de la CIRH, la phase de transition qui a suivi la fin de son mandat ou la période de transfert des acquis de la CIRH au Gouvernement haïtien, le projet a également participé à la refondation institutionnelle et au redémarrage des administrations centrales en apportant un appui aux capacités de suivi des flux d'aide et de planification du MPCE et des ministères sectoriels.

d. Expliquer la contribution des partenaires et collaborateurs principaux, ainsi que leur impact dans l'accomplissement des résultats.

Cf. tableau sous point 1.b. détaillant les contributions au projet des prestataires avec lesquels la CIRH et le PNUD ont passé des contrats.

e. Qui ont été les bénéficiaires principaux et comment ont ils été engagés dans la mise en œuvre du programme / projet? Fournir pourcentages/nombre de groupes de bénéficiaires, le cas échéant.

Bénéficiaires principaux	Comment ont-ils été engagés dans la mise en œuvre du projet ?
Gouvernement (Primature, MPCE, ministères sectoriels)	Le Gouvernement a été et demeure à la fois bénéficiaire et partenaire dans le cadre du projet. Pendant le mandat de la CIRH, il a directement participé au cycle de revue et d'approbation des projets soumis à la Commission ¹² - en assurant même le <i>leadership</i> - et a pu bénéficier des connaissances accumulées dans le cadre du suivi des flux d'aide et de la mise en œuvre des projets approuvés par la Commission. Après la fin du mandat de la CIRH, le Gouvernement s'est vu transférer les acquis de la CIRH, que ce soit en termes de processus (préservation de mécanismes rapides en cours d'année d'approbation de nouveaux financements extérieurs pour des projets ou

¹¹ Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti, p. 54

¹² Revue conjointe MPCE/CIRH dans un premier temps au niveau stratégique, puis ministères sectoriels/CIRH pour la revue technique et enfin revue conjointe par l'ensemble des ministères sectoriels concernés, la CIRH, et les entités partenaires faisant du comité qu'ils formaient un espace de consultation interministérielle.

	programmes) que des projets en eux-mêmes (projets approuvés aux statuts de mise en œuvre à jour, projets en attente d’approbation, en revue technique et en suspens), qui pourront s’ajouter au Programme d’Investissement Public (PIP), ou soutenir des situations d’urgence.
Population haïtienne en général	Les informations précises communiquées sur les actions et réalisations de la CIRH sur une base continue (et contenues dans le MGAE) ont permis et permettent à la population en général de connaître les avancées de la reconstruction (Exemples : nombre de maisons, écoles, hôpitaux, centres de services et autres reconstruits). NB : Il faut noter également que les mécanismes de fonctionnement et particulièrement ceux d’approbation des projets de la CIRH étaient pendant un moment mal connus et compris du grand public en général, et de la communauté des partenaires de la reconstruction en particulier. A cela, plusieurs démarches, dont la mise en place d’une stratégie de communication et de campagnes de relations publiques par Burston Marsteller puis PDG Communications (ce dernier contrat n’ayant pas été financé par les fonds FRH), qui ont visé la population haïtienne dans son ensemble, ont contribué à améliorer l’image de la CIRH au sein de celle-ci.

f. Souligner la contribution du programme sur les questions transversales pertinentes pour les résultats rapportés.

Tel que détaillé dans les sections précédentes, le projet et les fonds du FRH ont contribué au **renforcement des institutions étatiques haïtiennes**, et plus particulièrement aux capacités de suivi et de coordination des flux d’aide externe du Gouvernement haïtien et à sa capacité à planifier le développement du pays.

g. Est-ce que le financement fourni par le MPTE/JP au programme a joué un rôle catalyseur pour attirer du financement ou d’autres ressources provenant d’autres donateurs? Si c’est le cas, veuillez donner des précisions.

Les travaux financés par le FRH ont montré l’intérêt et permis la continuation de certaines activités, en particulier la gestion du MGAE. Le maintien du MGAE comme base de données informatique permettant le suivi des flux d’aide externe au sein du MPCE a permis de mettre en avant l’indispensabilité d’un tel système et d’établir un plaidoyer pour l’outil, menant finalement au montage d’un projet d’appui à l’efficacité de l’aide (avril 2012-avril 2013) géré par le PNUD et financé par l’Union européenne, l’Espagne et le Canada.

h. Fournir une évaluation du programme/projet basé sur des indicateurs de performance tels qu’indiqués sur le document du programme en utilisant le modèle de la section IV, le cas échéant.

Cf. section IV.

III. EVALUATION ET LEÇONS APPRISSES

a. Fournir des détails sur les évaluations ou études éventuelles menées dans le cadre du programme et indiquer comment ils ont été utilisés au cours de la mise en œuvre du programme. Y a-t-il eu une évaluation finale du projet et quelles sont les principales conclusions? Le cas échéant, fournir les raisons pour lesquelles aucune évaluation du programme n’a pas encore été effectuée.

Aucune évaluation de la CIRH n’a eu lieu à ce jour en tant que telle. Aucune évaluation ou étude n’a non plus été menée dans le cadre du projet. En effet, la mise en œuvre du projet PNUD d’appui à l’efficacité de l’aide via lequel les fonds FRH sont venus appuyer la CIRH et la transition qui a suivi la fin de son mandat continue à ce jour. Une évaluation du projet dans son ensemble, y compris des volets auxquels les fonds FRH ont contribué, sera cependant effectuée en fin de projet et les résultats seront communiqués dans la mesure du possible.

b. Expliquer, le cas échéant, les défis confrontés tels que des retards dans l’exécution du programme, et la nature des contraintes comme les modalités de gestion, ressources humaines, ainsi que les

mesures prises pour les atténuer, et indiquer comment tels défis et/ou actions ont affecté à la réalisation de l'ensemble des résultats.

Le principal défi rencontré pendant la période de mise en œuvre du projet concerne l'incertitude autour de la prolongation du mandat de la CIRH au-delà d'octobre 2011. Bien que les activités prévues aient été accomplies, cette incertitude a empêché l'émergence rapide de démarches pérennes plus systématiques et un transfert aisé des responsabilités du Secrétariat de la CIRH vers les instances gouvernementales identifiées et mandatées à cet effet.

c. Indiquer les leçons apprises principales qui faciliteraient la conception et la mise en œuvre future de programmes, y compris les questions liées aux modalités de gestion, ressources humaines, ressources, etc.

En période de fin de conflit ou de désastre, l'association d'un mécanisme conjoint Gouvernement-bailleurs de rétablissement / reconstruction incluant un fonds fiduciaire multi-bailleurs est courante. Cependant, deux points faibles persistent en général : (1) la mauvaise prise en compte de manière intégrée et immédiate des aspects de renforcement des capacités pérennes nationales, et (2) le financement des aspects de coordination et d'efficacité de l'assistance apportée.

Pour ce dernier point, nous suggérerions que l'appui à l'efficacité de l'aide, qui est précisément de la responsabilité de tous les bailleurs sans exception, soit financé sous la forme d'un pourcentage (disons de 3 à 7% selon la « fragilité » du pays) du fonds multi-bailleurs qui serait affecté constitutionnellement à cet effet lors de la création du fonds.

Il s'agirait d'un projet spécial du fonds qui permettrait de conscientiser et responsabiliser de façon systématique (plutôt qu'en soumettant des projets séparés à accepter au gré de certains bailleurs seulement comme cela est souvent le cas) tous les partenaires dans les domaines de la gestion efficace de l'aide conformément aux principes de la Déclaration de Paris, puis Accra et Busan.

IV. EVALUATION EN FONCTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Résultats	Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Indicateurs cibles	Objectifs/ Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification	Commentaires éventuels
Résultat 1 Amélioration de l'efficacité de la CIRH en tant qu'entité centrale de la reconstruction et renforcement des capacités du Gouvernement à saisir les flux d'aide et à planifier le développement du pays.							
Résultat 1.1 Maintien, protection et amélioration de l'image de la CIRH et de ses relations avec le public et établissement et renforcement d'un cadre de communication entre la CIRH, la Présidence, les ministères ainsi que la Communauté internationale.	Indicateur 1.1.1 Nombre d'articles de journaux, de communiqués de presse diffusés sur le territoire national.	1 communiqué de presse tous les 2 mois, aucun article de journal	2 communiqués de presse et 4 articles de journal par mois diffusés sur le territoire national	2 communiqués de presse et 3 articles de journal par mois diffusés sur le territoire national (en moyenne)		Presse, journaux	
	Indicateur 1.1.2 Nombre de conférences de presse organisées	1 seule conférence organisée depuis la création de la CIRH	1 conférence toutes les 3 semaines	1 conférence tous les 2 mois (en moyenne)	Seulement à l'occasion des réunions du Conseil d'administration de la CIRH	Rapport final de la Direction de la Communication de la CIRH	
	Indicateur 1.1.3 Nombre de <i>media training</i> à l'attention des cadres de la CIRH		1 <i>media training</i> organisé	1 <i>media training</i> organisé à l'attention du directeur exécutif de la CIRH		Rapport final de la Direction de la Communication	
Résultat 1.2 Renforcement de la transparence, des règlements, du code de conduite et des procédures de	Indicateur 1.2.1 Pourcentage de mise en œuvre des améliorations recommandées par le BPLC dans les domaines de la surveillance interne et de la gestion des risques		Plus de 80%	En octobre 2011, 58% avaient été mises en œuvre, 17% étaient en cours de mise en		Rapport final du BPLC	

la CIRH.				œuvre et 25% étaient sur le point d'être mises en œuvre			
	<p>Indicateur 1.2.2 Pourcentage de cas d'allégations internes ou externes de cas de fraude, corruption, gaspillage et abus ayant fait l'objet d'une enquête et de mesures correctives si avérés.</p>	Aucune allégation de fraude, corruption, gaspillage et abus car absence de structure de surveillance	100% des cas d'allégations internes ou externes de cas de fraude, corruption, gaspillage et abus ont fait l'objet d'une enquête et de mesures correctives si avérés	100% des cas d'allégations internes ou externes de cas de fraude, corruption, gaspillage et abus ont fait l'objet d'une enquête et de mesures correctives si avérés		Rapport final du BPLC et archives du Bureau	Même s'il avait proposé deux systèmes de dénonciation aux représentants des deux Co-présidents de la CIRH, le BPLC ne fut jamais en mesure de les mettre en place pour des raisons notamment budgétaires. L'absence d'un tel système eut pour conséquence que peu de cas de fraude, etc. furent finalement rapportés.
	<p>Indicateur 1.2.3 Nombre de projets dont on connaît le statut de mise en œuvre sur les 89 approuvés par la CIRH entre juin 2010 et mars 2011.</p>	En mars 2011, la CIRH manquait d'informations sur le statut de mise en œuvre des projets	Le statut de mis en œuvre des 89 projets approuvés par le CIRH entre juin 2010 et mars 2011 est	Le BPLC présenta son rapport sur l'état de mis en œuvre des 89 (87 selon la classification utilisée par le BPLC) projets	Le BPLC rapporta cependant que certaines informations furent difficiles à obtenir de certaines	Rapport final du BPLC, rapport du BPLC sur les « Projets approuvés par la CIRH – Mise à jour de statut » (juin	Cet état des lieux eut un impact important sur le travail des autres directions de la CIRH, permettant à la Direction de la

		qu'elle avait approuvés et ne possédait aucun système qui lui aurait permis de collecter de telles informations de manière organisée et standardisée.	connu et un système de collecte d'informations est mis en place.	à la réunion du Conseil d'Administration tenue en juillet 2011. Un outil permettant un suivi standardisé et impartial des projets est également établi par le Bureau.	sources. C'est pourquoi certains champs de certaines fiches-projet du rapport sont vides.	2011)	Communication de préparer des communiqués pertinents (statut de mise en œuvre, résultats par secteur, etc.), aux Directions des Projets et de la Stratégie d'estimer les résultats atteints dans chaque secteur et à la section chargée des liaisons avec les bailleurs de fonds de mener un plaidoyer en faveur des projets recherchant encore du financement.
Résultat 1.3 Renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles de la CIRH, dont les fonctions clés comprennent la planification et la coordination des	Indicateur 1.3.1 Moyenne du nombre de semaines nécessaires à la revue conjointe de projets CIRH/MPCE/ministères sectoriels selon le nouveau cycle de revue et d'approbation.	Nombre aléatoire de semaines (aucunes archives disponibles)	Un cycle de revue de projet de 5 à 6 semaines	Un cycle de projet de 6 semaines en moyenne		Archives de la direction des projets de la CIRH/Fiches de revue de projet gardant une trace des étapes du cycle de revue de chaque projet	

efforts de relèvement, la définition des stratégies sectorielles sous la direction des ministères compétents et l'approbation de projets et de programmes de relèvement.	Indicateur 1.3.2 Temps moyen de recrutement d'un membre du personnel.	Aléatoire	3 semaines	1 mois	Les résultats obtenus sont cependant aléatoires étant donné qu'une partie du personnel de la CIRH était détachée. Dans l'ensemble, dans son rapport final, le BPLC rapporte que la CIRH a souffert de l'absence d'un plan de dotation clair jusque tard dans l'exercice de son mandat.	Archives de la direction des ressources humaines, rapport final du BPLC	
Résultat 1.4 Renforcement des règlements et des procédures de la CIRH et facilitation du transfert des compétences et des ressources à la fin du mandat initial de la CIRH en octobre 2011.	Indicateur 1.4.1 Nombre de cas de non respect des règlements, d'un code de conduite et de procédures d'achat de biens et de services.	N/A	0 cas	0 cas		Archives des différentes directions de la CIRH	
	Indicateur 1.4.2 Pourcentage de ces cas ayant fait l'objet de mesures correctives.	N/A	N/A	N/A			
	Indicateur 1.4.3 Nombre de semaines nécessaires au transfert des compétences et des ressources de la	N/A	2 mois	N/A (Cf. ci-contre)	Tel qu'expliqué précédemment, la « reprise »		

	CIRH en octobre 2011.					de cadres construits par la CIRH n'a pas pu avoir lieu à la fin du mandat de la CIRH en octobre 2011, étant donné l'absence de structure autonome devant lui succéder ainsi que l'absence de mesures transitoires claires de la part des responsables de la CIRH.	
<p>Résultat 2 La capacité humaine, organisationnelle et institutionnelle du Gouvernement haïtien à coordonner et gérer la reconstruction d'Haïti et les prochaines urgences dans l'esprit de la Déclaration de Paris et des principes internationaux d'efficacité de l'aide est renforcée grâce aux acquis de la CIRH et la participation de son personnel à la transition de ces acquis vers le MPCE et la Primature en particulier.</p>							
<p>Résultat 2.1</p> <p>Renforcement des capacités du Gouvernement à suivre les projets d'aide extérieure mis en œuvre dans le pays/ Outils informatiques pour assurer une gestion transparente et responsable des flux d'aide extérieu</p>	<p>Indicateur 2.1.1 Nombre d'organisations (donateurs, metteur en œuvre) alimentant régulièrement la base de données du MPCE sur l'aide en Haïti</p>	<p>Pas de processus de collecte de traitement et de dissémination de données exhaustives sur l'aide</p>	<p>Au moins 10 bailleurs et 10 ONG internationales fournissent les données actualisées par trimestre</p>	<p>Plus de 50 bailleurs fournissent des informations</p> <p>Plus de 10 ONG fournissent des informations détaillées à l'UCAONG (MPCE)</p>			<p>Mais les informations ne sont pas systématiquement transférées dans le MGAE.</p> <p>Une première analyse comparative des champs du SYSGEP et du MGAE a été réalisée.</p>

re mis en place et utilisés							
	Indicateur 2.1.2 Nombre de rapports sur l'aide disponible sur l'onglet en vue publique sur le site en ligne du MPCE/CIRH		Au moins 10 rapports synthétiques ou détaillés par projet	Plus de 380 rapports synthétiques ou détaillés ont été créés dans le MGAE			
	Indicateur 2.1.3 Nombre de visites par mois du site web de gestion des projets		Au moins 1500 visites par mois de la base de données en ligne sur le site MPCE/CIRH				La base de données n'a pas encore été mise en ligne officiellement car cela doit faire suite à une décision politique.